

Personne seule / Epoux-se / Partenaire <small>Familienhaupt / Partner/ Einzelperson - Capo famiglia / partner / persona sola</small>		Epoux-se / Partenaire <small>Ehefrau - Sposa</small>	
Nom officiel <small>Familiennome Cognome</small>		Nom officiel <small>Familiennome Cognome</small>	
Nom de célibataire <small>Geburtsname Cognome di nascita</small>		Nom de célibataire <small>Geburtsname Cognome di nascita</small>	
Prénoms <small>Vornamen Nomi</small>		Prénoms <small>Vornamen Nomi</small>	
Sexe Geschl. /Sesso	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Sexe Geschl. /Sesso	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
Né(e) le (jj.mm.aaaa)		Né(e) le (jj.mm.aaaa)	
Commune(s) d'origine / nationalité <small>Heimort(e)/Nation. Comune(i) d'origine/nation.</small>		Commune(s) d'origine / nationalité <small>Heimort(e)/Nation. Comune(i) d'origine/nation.</small>	
Etat civil Zivilstand - Stato civile <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Date et lieu de l'événement :		Etat civil Zivilstand - Stato civile <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Date et lieu de l'événement :	
Permis de séjour <small>Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno</small> <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S		Permis de séjour <small>Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno</small> <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S	
N° de téléphone <small>Telefonnummer /N° telefono</small>		N° de téléphone <small>Telefonnummer /N° telefono</small>	
E-mail		E-mail	

Enfant(s) mineur(s) vivant dans le ménage <small>Minderjährige oder andere Person(en) - Minorenni o altra(e) persona(e) vivente(i) con la famiglia</small>				
Nom Prénom(s) <small>Familiennome Vorname(n) / Cognome Nome(i)</small>	Date de naissance <small>Geburtsdatum Data di nascita</small>	Lieu de naissance <small>Geburtsort Luogo di nascita</small>	Origine/Nationalité <small>Heimort(e) Origine(i)</small>	Sexe <small>Geschl. Sesso</small>
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Données personnelles facultatives concernant le lieu de travail ou l'employeur			
Nom et adresse de l'employeur ou lieu de travail / <small>Arbeitgeber/Datore di lavoro/Arbeitsplatz</small>	Nom et adresse de l'employeur ou lieu de travail / <small>Arbeitgeber/Datore di lavoro/Arbeitsplatz</small>		

**Données personnelles facultatives concernant l'appartenance religieuse**  
*Si vous acceptez de donner ces renseignements, ils seront transmis à l'Office fédéral de la statistique et à la communauté religieuse à laquelle vous déclarez appartenir. Ces renseignements peuvent être corrigés gratuitement, en tout temps, et n'ont aucune incidence fiscale.*

	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire	Enfant(s) mineur(s) vivant dans le ménage				
<b>Ne souhaite pas répondre à cette question</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Inscription souhaitée en résidence	<input type="checkbox"/> Principale	<input type="checkbox"/> Secondaire
<b>Date d'arrivée OU du changement adresse</b>	_ _ / _ _ / _ _ _ _	
<b>Nombre de pièces du logement : _ _</b>	<b>Etage : _ _</b>	<b>N° EWID : _ _ _</b>
<b>Nombre de personnes dans le logement : _ _</b>	<b>Locataire sortant (si connu): _ _ _ _ _ _ _ _ _ _</b>	

<b>Ancienne adresse ou adresse principale</b> <small>Frühere Adresse oder Hauptadresse- Indirizzo precedente o indirizzo principale Rue / N° Strasse - Via / Nr. - No N° postal - Localité/Pays Ort/Land - Località/Paese</small>	
<b>Nouvelle adresse</b> <small>Neue Adresse - Indirizzo nuova Rue / N° Strasse - Via / Nr. - No N° postal - Localité/Pays Ort/Land - Località/Paese</small>	
<b>Adresse de distribution du courrier (si différente)</b>	
<b>Observations</b>	
<b>Date du jour</b>	<b>Signature</b>

**La personne atteste par la présente signature que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. En cas de fausse déclaration ou de dissimulation des faits, l'infraction pénale est passible d'une peine privative de liberté ou une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse)**

## Extraits de la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) :

### Art. 3 Déclaration d'arrivée

<sup>1</sup> Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

<sup>2</sup> Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

<sup>3</sup> Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'emblée prévisible, l'annonce aura lieu dans les huit jours qui suivent l'arrivée.

### Art. 4 Contenu

<sup>1</sup> La déclaration renseigne sur :

- a. le numéro d'assuré au sens de l'article 50c de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) A ;
- b. l'identité (nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil, totalité des prénoms dans l'ordre exact, date et lieu de naissance, filiation, lieu(x) d'origine, sexe) de l'intéressé ;
- c. l'adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu, l'identificateur de logement EWID, ainsi que le numéro de logement (art. 10 LVLHR) s'il existe ;
- d. l'état civil ;
- e. l'appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ;
- f. la nationalité ;
- g. le type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère ;
- h. l'identité du conjoint ou du partenaire enregistré et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui ;
- i. la date d'arrivée dans la commune ;
- j. le précédent et les éventuels autres lieux de résidence ;
- k. l'établissement ou le séjour dans la commune ;
- l. la commune d'établissement ou de séjour ;
- m. le nom et l'adresse de l'employeur, à défaut, le lieu de travail.

<sup>2</sup> Les renseignements doivent obligatoirement être fournis, à l'exception des indications relatives à l'appartenance religieuse et à l'employeur ou au lieu de travail, qui sont facultatives. Elles peuvent être corrigées gratuitement et en tout temps sur demande de l'intéressé.

### Art. 5 Changement de situation

<sup>1</sup> Tout déménagement, y compris au sein d'un même bâtiment, tout changement d'état civil, d'adresse ou d'adresse postale y compris le numéro d'acheminement doit être signalé dans les huit jours.

### Art. 8 Moyens de légitimation

<sup>1</sup> En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, un certificat individuel d'état civil ou un certificat de famille. La personne en séjour doit fournir une attestation d'établissement.

<sup>2</sup> L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation de courte durée, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

<sup>3</sup> La production du certificat de famille ou d'un certificat de partenariat est toujours requise lorsque le conjoint, le partenaire enregistré ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

<sup>4</sup> La personne (suisse ou étrangère) dont les données ont déjà été enregistrées dans le registre cantonal des personnes (RCPers) est dispensée de produire les pièces de légitimations mentionnées aux alinéas 1 à 3. Seule la présentation d'une pièce d'identité valable pourra être exigée.

Demeure toutefois réservé le cas où la personne ou le préposé constate qu'une erreur a été commise lors de l'enregistrement des données dans le RCPers et que celles-ci doivent être rectifiées.

### Art. 22 Communications aux particuliers

<sup>1</sup> Le bureau de contrôle des habitants est autorisé à renseigner les particuliers sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse et l'adresse postale complète, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne nommément désignée.

<sup>2</sup> La communication systématique de données à des fins commerciales ou publicitaires est interdite.

<sup>3</sup> Le département en charge de la population et, sous réserve de dispositions réglementaires, la municipalité peuvent toutefois autoriser la transmission de renseignements à des organismes privés pour permettre la réalisation de travaux d'intérêt général.

<sup>4</sup> Les renseignements sont fournis d'après les registres, sans garantie, et leur inexactitude éventuelle n'entraîne aucune responsabilité de la part de l'Etat ou des communes

## Modalités d'inscription lors de l'arrivée

**La présence personnelle est obligatoire pour les personnes arrivant de l'étranger, d'un autre canton ou si vous êtes dans la commune depuis plus de 3 mois et n'avez pas encore fait votre annonce.**

Il est conseillé de procéder à son annonce d'inscription en envoyant le bulletin d'arrivée dûment complété, signé et daté par courrier postal, accompagné d'une copie des documents figurant à l'art. 8, à l'adresse : Service du contrôle des habitants, case postale 5354, 1001 Lausanne

**La taxe communale d'arrivée s'élève à CHF 30.00 par déclaration**

Des documents supplémentaires peuvent être requis selon la situation personnelle des arrivants. Des émoluments cantonaux et fédéraux complémentaires seront requis.

Les guichets sont désormais ouverts uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, sauf les jeudis matin. **Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur [www.lausanne.ch/chrdv](http://www.lausanne.ch/chrdv)**

Afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, le contrat de bail est sollicité lors de l'annonce d'arrivée ou d'un changement d'adresse ou, à défaut, une attestation d'hébergement est exigée (modèle à disposition sous [http://www.lausanne.ch/ch\\_documents](http://www.lausanne.ch/ch_documents))